



Commune de

La Peyratte

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, M. RAUX Samuel, Mme PROTTEAU Joëlle, M. HERRIBERRY Dimitri, Mme PILLOT Marguerite, M. GUILBAUT Bernard, Mme RECOUPE Sylvie, Mme BREMENT-MARQUIS Monique, M. JAMONNEAU Claude, M. FRANCOIS Xavier, Mme BUTET Laëtitia et Mme BEAUFORT Magalie

Absents : Mme MICHEAU Séverine, M. GOURBEAU Benjamin et M. DUBOIS Victorien

Secrétaire : M. GUILBAUT Bernard

Début de la séance à 20h35

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 juillet 2016 :
Aucune remarque particulière

Vote : 12 POUR

DELIBERATIONS

→ RETRAIT DELIBERATION POUR LA SUBVENTION DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

Suite au courrier reçu de la Préfecture le 10 septembre, nous informant que notre délibération, du 25 juillet 2016, accordant une subvention de 300 € à La Banque Alimentaire appelle à une remarque particulière : la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine est dotée de la compétence « Action Sociale d'Intérêt Communautaire » comprenant notamment le « soutien logistique et financier aux associations considérées d'intérêt communautaire » dont fait partie La Banque Alimentaire des Deux-Sèvres.

Dans ces conditions, la délibération est irrégulière et son retrait est nécessaire.

VOTE : 12 voix pour

- Procède au retrait de la délibération n°2016-07-06 du 25 juillet 2016 octroyant une subvention de 300€ à La Banque Alimentaire

→ SUPERETTE : CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE

Monsieur le Maire nous fait part que Monsieur OSTERMANN Charles et Madame FAUCHER Aurélie ont pris possession de l'épicerie depuis le 9 septembre. La société dénommée « **L'EPICERIE PEYRATTAISE** », ayant son siège à LA PEYRATTE (79200), 18 Grande Rue, dont les statuts ont été établis aux termes d'un acte sous seings privés. Le propriétaire des murs, la commune de LA PEYRATTE et le nouvel exploitant du fonds de commerce, la société « L'EPICERIE PEYRATTAISE » ont convenu de conclure un nouveau bail commercial, plutôt que de renouveler l'ancien, notamment pour une mise à jour par rapport à la loi PINEL. Le bail est conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives ayant commencé rétroactivement à courir le 1er septembre 2016, pour se terminer le 31 août 2025.

Le bail est consenti et accepté moyennant un loyer de 886,99 € mensuel. Ce loyer correspond à la valeur locative et s'entend hors droits, taxes et charges.

VOTE : 12 voix pour

- Approuve ce nouveau bail
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents si référents.

→ DECISION D'EFFACEMENT DES DETTES D'UN ADMINISTRÉ

Dans le cadre d'un dossier de surendettement envoyé par Mme NIVART-ONCHADO, la trésorière, il nous est demandé l'effacement des dettes d'un administré de la Commune d'un montant de 713,40 € correspondant à divers non-paiements de loyers, factures d'électricité, garderie etc.....

VOTE : 3 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions

- Approuve l'effacement de cette dette d'un montant de 713,40 €.

→ SARL MAAP – CONVENTION MATERIEL

Monsieur le Maire expose la situation. La trésorière a proposé d'établir une convention, comme suit :

La Commune de La Peyratte a passé commande, pour un montant de 20 424,90€ TTC, auprès de la Sarl MAAP, de fournitures et travaux divers.

Dans un premier temps, la Commune s'engage à mandater dès à présent, la somme de 5 704, 64€ TTC, correspondant à la barrière coulissante pour le local technique et dans un second temps, le solde à la fin des travaux effectués, soit la somme de 14 720,25 € TTC.

La Sarl MAAP s'engage à exécuter, à poser, à fournir, à mettre en place, avant le 30 novembre 2016, les travaux d'accessibilité programmés correspondants aux factures n° 8956, 8955 et 8952.

VOTE : 12 voix pour

- Approuve cette convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents si référents

→ RAPPORT ANNUEL 2015 DU SMITED

Monsieur le Maire présente et demande à l'assemblée si des remarques sont faites sur le rapport annuel 2015 du SMITED. Madame PILLOT Marguerite se demande comment les impôts vont s'y prendre pour calculer à la levée sachant que les administrés containérisés récupèrent régulièrement des dépôts de déchets anonymes. Qu'en est-il du projet de poubelle individualisée ? (paragraphe des objectifs 2016).

VOTE : 1 voix contre, 11 abstentions

- Approuve ce rapport annuel

→ MODIFICATION DU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Considérant que les services communs à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et à la Ville de Parthenay sont essentiellement regroupés dans les locaux de l'Hôtel de Ville rue de la Citadelle et dans l'ancien tribunal que les services de la Communauté de Communes majoritairement situés dans l'ancien tribunal et les immeubles sis 7 rue Béranger à Parthenay et Place du Vauvert ;

Il est proposé au Conseil municipal de transférer le siège de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine à l'adresse suivante : 2 rue de la Citadelle – 79200 PARTHENAY.

VOTE : 12 voix pour

- Approuve ce transfert

→ MISE A DISPOSITION DE LA DIGUE DE LA FORGE A FER

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016, les statuts de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine intègre la Digue de la Chaussée de la Forge à Fer dans la liste des ouvrages hydrauliques du Thouet à entretenir et à gérer au titre de la compétence « Protection et Mise en Valeur de l'Environnement ».

Monsieur le Maire propose de modifier le procès-verbal de mise à disposition de la chaussée de la Forge à fer datant du 19 janvier 2016 étant donné la modification des statuts de la Communauté de Communes.

VOTE : 12 voix pour

- Approuve la modification du procès-verbal établi le 19 janvier 2016 concernant la mise à disposition de la Digue de la Chaussée de la Forge à Fer

→ **TARIFS SALLE DES FETES AU 01/01/2017**

Monsieur le Maire propose soit une augmentation de 1%, 2 % 5 % ou aucune. Après discussion, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 2% les tarifs de la salle des fêtes comme suit :

Privé	COMMUNE				HORS COMMUNE			
	Salle	2%	Cuisine	2%	Salle	2%	Cuisine	2%
½ journée – semaine	56,50 €	58,00 €	17,00 €	17,50 €	85,00 €	87,00 €	17,00 €	17,50 €
1 jour – semaine	113,00 €	115,00 €	34,00 €	34,50 €	170,00 €	175,00 €	34,00 €	34,50 €
Forfait week-end*	170,00 €	173,00 €	34,00 €	34,50 €	255,00 €	260,00 €	34,00 €	34,50 €
CAUTION NETTOYAGE/DEGRADATION	85,50 €				85,50 €			

Association	COMMUNE				HORS COMMUNE			
	Salle		Cuisine		Salle	2%	Cuisine	2%
½ journée – semaine	Gratuit				85,00 €	87,00 €	17,00 €	17,50 €
1 jour – semaine					170,00 €	175,00 €	34,00 €	34,50 €
Forfait week-end*					255,00 €	260,00 €	34,00 €	34,50 €
CAUTION NETTOYAGE/DEGRADATION	85,50 €				85,50 €			

* forfait week-end : du vendredi 14h au lundi 9h

MAISON DES ASSOCIATIONS

Confection de repas impossible dans cette salle

Privé	COMMUNE	2%	HORS COMMUNE
½ journée – semaine	22,00 €	23,00 €	X
1 jour – semaine	44,00 €	45,00 €	
Forfait week-end*	89,00 €	91,00 €	
CAUTION NETTOYAGE/DEGRADATION	50,00 €	51,00 €	

Association	COMMUNE	HORS COMMUNES
½ journée – semaine	Gratuit	X
1 jour – semaine		
Forfait week-end*		
CAUTION NETTOYAGE/DEGRADATION	50,00 €	

VOTE : 12 voix pour

- Approuve cette nouvelle tarification à partir du 1^{er} janvier 2017

→ **MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA DETR ET DEMANDE D'AMENDE DE POLICE**

Monsieur le Maire présente le plan de financement des travaux Rue de la Touche, Allée de la Poste, Rue de la Vallée et Rue du Moulin à Vent, modifié :

Dépenses		Recettes	
Travaux de voirie	80 363,40	DETR (20 % de 60 043,20 €)	12 008,60
« Dépenses non éligibles »	- 20 320,40	Amende de police (30 % de 60 043,20 €)	18 012,90
		Autofinancement	50 341,90
TOTAL HT	80 363,40	TOTAL HT	80 363,40
TVA	16 072,68	TVA	16 072,68
TOTAL TTC	96 436,08	TOTAL TTC	96 436,08

VOTE : 12 voix pour

- Donne un avis favorable aux demandes de subventions DETR et Amende de police 2016
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents si référents

→ AMENAGEMENT DE LA ZONE HUMIDE DES COUDRELLES : TRAME VERTE ET BLEUE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet Trame Verte et Bleue qui est au programme d'actions concrètes, proposé par la Région et mis à disposition des communes pour agir en faveur de la biodiversité.

L'objectif est de maintenir un réseau naturel d'échanges afin que les espèces végétales et animales puissent se déplacer, s'alimenter, se reproduire, se reposer et assurer leur cycle de vie. Véritable outil d'aménagement durable du territoire, la Trame Verte et Bleue peut aider les communes à freiner la dégradation des milieux naturels et à améliorer la qualité environnementale des communes et du cadre de vie des habitants.

Pour cela la Région met à disposition des communes un pass communal pour une initiation à la Trame Verte et Bleue. Cet outil vise à aider les communes et à réaliser des actions et des opérations concrètes sur le paysage, l'eau, le bâti, les espaces.

L'aide globale de la Région est fixée à 10 000 € maximum dans la limite d'un financement régional ne dépassant pas 80 % du coût total du projet.

Monsieur le Maire présente les actions choisies, à mettre en œuvre sur le terrain des Coudrelles :

Connaissance/Information/Sensibilisation

- **Action 1** : Initiatives relatives à la connaissance de la biodiversité ordinaire et remarquable de la Commune : réalisation d'un inventaire, d'une cartographie, etc,

- **Action 2** : Information et sensibilisation des habitants et des scolaires par des actions et des outils : conférences, expositions, projets d'école, etc,

- **Action 3** : Mise en valeur du patrimoine naturel et des éléments remarquables de la biodiversité par la création d'un sentier d'interprétation, circuits découverte, etc.

Restauration des continuités écologiques aquatiques et terrestres

- **Action 7** : Restauration / création de mares,

VOTE : 12 voix pour

- confirme sa volonté de réaliser les actions présentées par Monsieur le Maire

- retient ces 4 actions proposées,

- charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide de la Région dans le cadre de la Trame Verte et Bleue

- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et signer toutes pièces relatives au dépôt du dossier de la Région

→ REVISION PLUS – CAHIER DES CHARGES

Monsieur le Maire nous fait part de son rendez-vous avec Madame BEVILLON Camille, chargée de mission urbanisme au Pays de Gâtine, pour déterminer le cahier des charges ainsi que le calendrier pour la révision allégée du PLU, suite à la délibération prise en date du 25 juillet.

Un courrier sera envoyé, prochainement, à différents cabinets d'études pour le lancement d'un appel d'offres – ils auront jusqu'au 2 novembre pour nous envoyer leur projet, suivi d'une enquête publique.

Monsieur le Maire précise bien que le projet ne verra le jour qu'au printemps 2017.

RAPPORT DES COMMISSIONS

➤ **Rapport de M. Samuel RAUX – adjoint délégué à la commission voirie,**

Monsieur RAUX Samuel nous présente le devis d'un radar pédagogique. Le prix TTC de deux radars s'élève à 6 146,02 € et seraient installés à chaque entrée du bourg.

Ensuite, il nous évoque qu'au Carrefour de la Forge à fer, une demande a été faite à Monsieur JEAN de la DDT pour la mise en place d'une poire afin d'améliorer la sécurité, celui-ci n'y voit pas d'inconvénient car le carrefour est communal.

Il remercie également Monsieur Georges BEAUFORT qui a participé 3 samedis bénévolement en compagnie de 2 conseillers pour la réalisation de la peinture du circuit vélo à l'école.

➤ **Rapport de M. HERRIBERRY Dimitri – adjoint délégué à la commission animation, communication, information, économie**

Monsieur HERRIBERRY Dimitri nous fait part de certaines dates :

- le repas des aînés aura lieu le jeudi 27 octobre et que 2 devis ont été demandés pour la restauration.
- les vœux des agents se feront le vendredi 9 décembre 2016.

De plus, il ajoute, qu'un rendez-vous va se fixer avec le pizzaiolo pour faire le point de son activité. Il nous rappelle les modalités et les conditions de son engagement par rapport à la Commune.

- **Rapport de M. PROTTEAU Joëlle – adjoint délégué à la commission solidarité, agriculture, culture, cimetière**

Madame PROTTEAU Joëlle nous fait part que des devis sont en attente pour la croix des Places. Le logiciel du cimetière est inutilisable et une formation de Segilog est prévue vendredi 30 septembre à la mairie.

De plus, elle demande à ce qu'un point de rappel sur l'élagage haut figure sur le bulletin municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

- Une réunion pour le Mille Club est prévue le jeudi 13 octobre 2016 à 14h00.
- Une réunion avec la DRAC pour le projet de l'église est prévue vendredi 14 octobre 2016 à 14h00.
- Une visite des établissements ; presbytère, ancienne agence postale et maison Lafond est programmée vendredi 14 octobre 2016 à 17h30
- Une réunion pour le téléthon est prévue lundi 3 octobre.

FIN DE SEANCE A 23H15